

**CONSEIL NATIONAL
DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL
DU PATRIMOINE CULTUREL**

Procès-verbal

de la séance du 14 décembre 2016



Étaient présents :

sous la présidence de **Jean-Michel Loyer-Hascoet**, chef du service du patrimoine de la Direction générale des patrimoines, représentant M^{me} Audrey Azoulay, ministre de la culture et de la communication,

- membres de droit :
 - M^{me} Isabelle Balsamo, chef de l'Inspection des patrimoines.
- représentants des collectivités territoriales :
 - M^{me} Hélène GIRAL, conseillère régionale Occitanie
 - M. Bertrand MASSON, conseiller régional Grand Est
 - M. Philippe NACHBAR, conseiller régional Grand Est
 - M^{me} Véronique RIVRON, vice-présidente du Département de la Sarthe
 - M. Raoul LHERMINIER, conseiller départemental de l'Ardèche
 - M. David NICOLAS, maire d'Avranches
 - M^{me} Christine MARTIN, adjointe au maire de la ville de Dijon
- personnalités qualifiées :
 - M. Jean-Baptiste Minnaert, professeur des universités, Université Paris -Sorbonne
 - M^{me} Sabrina Dalibard, cheffe du service chargé de l'Inventaire général du patrimoine culturel de la Région Bourgogne-Franche Comté
 - M^{me} Bénédicte RENAUD, conservatrice du patrimoine au service de l'Inventaire de la Région Auvergne Rhône-Alpes
 - M. Éric CRON chef du service de l'Inventaire de la Région Nouvelle Aquitaine

Étaient excusés :

M. Vincent Berjot, directeur général des patrimoines du ministère de la culture et de la communication,

- membre de droit :
 - M. Alexandre GADY directeur de l'UMR 8150 « André-Chastel ».
- représentants des collectivités territoriales :
 - M^{me} Agnès SINSOULIER-BIGOT vice-présidente de la Région Centre-Val de Loire
 - M^{me} Anne GALLO, vice-présidente de la Région Bretagne
 - M^{me} Emmanuelle DORMOY, vice-présidente de la Région Normandie

Assistaient également à cette réunion :

- M^{me} Frédérique BOURA, cheffe de la mission de l'Inventaire général du patrimoine culturel ;
- M. Xavier DE MASSARY, inspecteur général des patrimoines
- M^{me} Isabelle DUHAU, mission de l'Inventaire général du patrimoine culturel
- M^{me} Sophie CUEILLE, mission de l'Inventaire général du patrimoine culturel
- M^{me} Virginie SERNA, mission de l'Inventaire général du patrimoine culturel
- M. Jean DAVOIGNEAU, mission de l'Inventaire général du patrimoine culturel
- M^{me} Sandrine DELLA DELLA BARTOLOMEA, mission de l'Inventaire général du

- patrimoine culturel
- M. Matthieu BARTHELEMY, stagiaire à la mission de l'Inventaire général du patrimoine culturel

I SESSION PLÉNIÈRE

M. Jean-Michel Loyer-Hascoët, chef du service du patrimoine de la Direction générale des patrimoines, représentant la ministre de la culture et de la communication, ouvre la séance plénière d'installation du Conseil national de l'Inventaire général du patrimoine culturel à 14h30 et souhaite la bienvenue, au nom de la ministre de la culture et de la communication, à ses membres et les remercie de leur présence.

Il souligne l'importance de la collégialité de ce Conseil qui réunit à la fois des représentants de collectivités territoriales, d'institutions scientifiques et de l'État, garantissant ainsi un dialogue et une richesse des échanges autour de cette entreprise de connaissance qu'est l'Inventaire général. Les équipes d'Inventaire, constituées de différents métiers rendent un service aux territoires mais aussi à l'État. En témoignent les conclusions du rapport IGAC/IGA « Bilan de la décentralisation de l'Inventaire général du patrimoine » et le choix fait par la ministre de la culture de conserver le cadre national et de poursuivre le partage des outils de connaissance.

Le quorum étant atteint, il est procédé à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour :

- Adoption du règlement intérieur.
- Composition de la section scientifique.
- Présentation du rapport de l'Inspection générale des affaires culturelles et de l'Inspection générale de l'administration (IGAC N°2014-34/IGA N°14-123/14-065) « Bilan de la décentralisation de l'Inventaire général du patrimoine » et état de mise en œuvre des préconisations.
- Présentation du volet patrimoine de la loi LCAP portant sur la liberté de création, l'architecture et le patrimoine.
- Présentation des opérations nationales 2015
- Évocation des dossiers à traiter par le Conseil national en 2017, proposition de calendrier.
- Questions diverses.

1) Adoption du règlement intérieur et composition de la section scientifique.

L'arrêté du 1 décembre 2016 (NOR : MCCC1635205A) porte nomination au Conseil national de l'Inventaire général du patrimoine culturel les membres suivants :

1° Au titre des représentants des collectivités territoriales :

a) sur désignation de l'association Régions de France

- M^{me} Hélène Giral, conseillère régionale de la Région Occitanie, en qualité de membre titulaire et M^{me} Emmanuelle Dormoy, vice-présidente du conseil régional de Normandie, en qualité de membre suppléant ;

- M. Bertrand Masson, conseiller régional de la Région Grand-Est, en qualité de membre titulaire et M^{me} Anne Gallo, vice-présidente du conseil régional de Bretagne, en qualité de membre suppléant ;

- M^{me} Agnès Sinsoulier-Bigot, vice-présidente du conseil régional du Centre-Val de Loire, en qualité de membre titulaire, et M. Philippe Nachbar, conseiller régional de la Région Grand-Est, en qualité

de membre suppléant ;

b) sur désignation de l'Assemblée des départements de France :

- M^{me} Véronique Rivron, vice-présidente du conseil départemental de la Sarthe, en qualité de membre titulaire, et M. Raoul L'Herminier, conseiller départemental du département de l'Ardèche, en qualité de membre suppléant.

c) sur désignation de l'Association des maires de France :

- M. David Nicolas, maire d'Avranches, en qualité de membre titulaire, et M^{me} Christine Martin, adjointe au maire de Dijon, en qualité de membre suppléant.

2° Au titre des personnalités qualifiées désignées en raison de leurs compétences scientifiques :

a) sur désignation du ministère de la culture et de la communication

- M^{me} Sabrina Dalibard, conservatrice du patrimoine, cheffe du service chargé de l'Inventaire général du patrimoine culturel de la Région Bourgogne-Franche-Comté ;

- M^{me} Bénédicte Renaud-Morand, conservatrice en chef du patrimoine au service chargé de l'Inventaire général du patrimoine culturel de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ;

- M. Jean-Baptiste Minnaert, professeur d'histoire de l'art contemporain à l'Université de Paris-Sorbonne ;

b) sur désignation de la conférence des présidents d'université :

- M^{me} Françoise Mittlette, directrice du service universitaire d'action culturelle à l'Université de Reims Champagne-Ardenne.

c) sur désignation de l'association Régions de France

- M. Éric Cron, chef du service chargé de l'Inventaire général du patrimoine culturel de la Région Nouvelle Aquitaine, site de Bordeaux.

Le Conseil national comprend une section scientifique (décret n°2005-825, art.8) composée du directeur de l'Unité mixte de recherche André Chastel ou son représentant, du chef de l'Inspection générale de l'architecture et du patrimoine et de son représentant, des deux agents exerçant leurs fonctions dans des services chargés de l'Inventaire et de deux autres personnalités qualifiées à choisir par le Conseil lors de sa première séance

Il est proposé au Conseil national la composition suivante :

- M^{me} Isabelle Balsamo
- M. Alexandre Gady
- M^{me} Sabrina Dalibard
- M^{me} Bénédicte Renaud-Morand
- M. Jean-Baptiste Minnaert
- M. Éric Cron

La proposition est adoptée et la section scientifique se réunira ce jour à 16h30.

Le règlement intérieur régit le fonctionnement du Conseil national et de sa section scientifique.

Cette dernière doit se réunir au moins une fois par semestre. Il est rappelé que durant les mandats antérieurs, elle se réunissait deux à trois fois par an. Elle prépare les avis du Conseil en matière de norme, de programmation des opérations nationales, de documents de référence nécessaires à la

conduite des opérations et d'évaluation que fait ce dernier des opérations d'Inventaire notamment à partir des rapports annuels. Elle peut aussi être saisie si nécessaire pour les comités de lecture. Mme Frédérique Boura rappelle l'importance des travaux à mener sur les Cahiers du patrimoine, garants de l'unicité nationale de l'Inventaire général. On peut également envisager d'établir différents groupes de travail pour répondre à des besoins spécifiques si besoin est.

Les réunions plénières du Conseil sont organisées pour la validation des normes, la programmation des opérations nationales, les documents de référence nécessaires à la conduite des opérations et évalue ces opérations au moyen des avis sur les rapports annuels, conformément à l'article 6 du décret n°2005-825 qui met en œuvre le fonctionnement de l'Inventaire général du patrimoine culturel.

M. Jean-Michel Loyer-Hascoët propose que le projet de règlement intérieur et l'installation de la section scientifique soient approuvés sous réserve de remarques ultérieures dont la prise en compte serait validée lors d'une prochaine réunion.

2) Présentation du rapport de l'Inspection générale des affaires culturelles et de l'Inspection générale de l'administration (IGAC/IGA).

L'Inventaire général a eu 50 ans en 2014. Les actes du colloque anniversaire « 1794, 1964, 2004, 2014. Dynamiques d'une aventure de l'esprit : l'Inventaire général du patrimoine culturel » tenu en novembre 2014 à Paris viennent de paraître et analysent 50 années de pratiques et 10 années de décentralisation. Ils présentent aussi les nouvelles perspectives apportées par le transfert de cette compétence. L'Inventaire général des richesses artistiques de la France, conçu à l'origine comme une entreprise de recherche avec la constitution d'une documentation homogène a vu l'élargissement régulier de ses champs d'étude : patrimoine industriel, patrimoine rural, patrimoine périurbain, urbanisme, architecture du XXe siècle, paysage, PCI...les domaines sont variés et cette dynamique de l'Inventaire a prouvé, à maintes reprises, son caractère précurseur et son action comme acteur de la patrimonialisation.

Devenu Inventaire général du patrimoine culturel en 2004, il est toujours constitué d'équipes regroupant différents métiers : chercheurs, photographes, cartographes, chargés de bases documentaires et plus récemment de métiers autour de la valorisation et de la médiation. Avec le temps le périmètre d'action des services a évolué, en fonction des politiques patrimoniales développées par les régions. Les réformes en cours et la récente recomposition du territoire témoigneront de cette appropriation des services de l'Inventaire général.

Commandé à l'occasion des 10 ans de la décentralisation, ce rapport de l'Inspection générale proposait deux scénarios, dont le premier, non retenu, envisageait la poursuite du processus de décentralisation, en abandonnant le cadre national prévu par la loi de 2004, et en laissant le soin aux régions de s'organiser seules.

Le second, retenu par la ministre qui a choisi de mettre en œuvre la plupart de ces préconisations, vise à renforcer le rôle d'animation du réseau des services régionaux et à améliorer la mise en œuvre du rôle de l'État, en assurant notamment l'interopérabilité des systèmes d'information documentaire, resté inachevé.

Il préconise également l'amélioration du fonctionnement des instances de contrôle et d'orientation en modifiant la composition du CNIGPC pour faire plus de place aux élus régionaux et assurer une articulation avec le Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel (CCTDC), l'exercice précédent ayant montré l'absence d'appropriation de cette gouvernance par les élus.

Enfin, il recommande d'améliorer le fonctionnement en réseau des SRI, et d'encourager le conventionnement entre les services régionaux et les DRAC.

Mise en œuvre :

Un protocole d'échange a été signé avec le groupement GERTRUDE en septembre 2015, des réunions régulières ont permis de progresser et de dénouer les difficultés techniques et les incompréhensions. La formalisation de la gouvernance est en cours, pour répondre à la complexité et à la variété des niveaux de décisions techniques et stratégiques, associant l'État et les différentes régions. Une cheffe de projet a été recrutée à la mission de l'Inventaire pour finaliser la mise en place de l'interopérabilité entre GERTRUDE et le système d'information national.

L'Inspection générale des patrimoines (collège Inventaire) a rédigé un guide pratique à l'usage des collectivités régionales sur l'exercice du CST. Il accompagne les missions d'inspection et d'évaluation du contrôle scientifique et technique.

L'amélioration du fonctionnement du réseau des SRI est attendu par tous les partenaires. Si cet objectif reste toujours complexe à atteindre depuis la décentralisation, la coordination scientifique nationale en reste un point fort.

Un chantier collaboratif de mise à jour de la méthodologie nationale a été entrepris autour de cinq groupes de travail associant les SRI et la mission inventaire (organisation documentaire, bonnes pratiques, l'illustration du dossier d'Inventaire et l'élargissement du domaine de l'Inventaire, éditorialisation). L'ensemble des régions a participé à ces travaux destinés à conforter la méthodologie et à l'enrichir de nouvelles évolutions. Ils vont se poursuivre en 2017 et aboutiront à la rédaction d'un manuel du chercheur, finalisé par la mission. Ce manuel sera également une aide à la formation des nouveaux chercheurs, face aux départs actuels d'agents expérimentés et à la multiplication des pratiques d'externalisation et de partenariats.

Participant également à ce besoin de confortement des compétences fondamentales de l'Inventaire, l'offre de formation de la DGPAT sera renforcée et il est envisagé de la déconcentrer dans les différentes grandes régions afin de toucher le plus possible de chercheurs. Enfin, pour dynamiser la recherche et établir des synthèses nationales et internationales, le rôle de la mission est d'impulser, de coordonner et de fédérer différents travaux pour répondre aux attentes des régions.

Dernier point évoqué dans le rapport IGAC/IGA, le conventionnement entre les DRAC et les régions sera encouragé, et pourra s'appuyer, à l'occasion de la mise en œuvre de la loi portant sur la liberté de création, l'architecture et patrimoine en favorisant la prise en compte des études d'inventaire dans l'élaboration des projets d'espaces protégés ».

3) Présentation du volet patrimoine de la loi LCAP portant sur la liberté de création, l'architecture et le patrimoine.

M Loyer-Hascoet présente les grandes mesures du volet patrimoine de la loi et les modifications induites (cf. dossier joint en annexe).

Le débat est ouvert à l'occasion d'un tour de table.

M. Éric Cron évoque plusieurs points :

- La grande vitalité des SRI depuis la décentralisation, notamment concrétisée par les portails de diffusion régionaux, les publications. Les trois missions « Recenser, étudier et faire connaître » se sont enrichies de missions plus larges. Le SRI conçoit cette mise en valeur validée par les élus, gage de la reconnaissance d'une politique territoriale. Un autre enjeu est à considérer avec la fusion des régions ; la valorisation du patrimoine en lien avec le tourisme, l'aménagement du territoire, le

développement économique, vision à 360° autour de la connaissance du patrimoine. Plus la région grandit, plus les territoires ruraux sont une entrée dans les politiques régionales.

- Le fait que le cadre national soit maintenu sans ambiguïté sur le contenu scientifique et technique, mission essentielle au maintien des compétences Inventaire en région.

- L'animation du réseau, lié au cadre national, et son renforcement sont essentiels. Il rappelle la capacité des équipes d'Inventaire à faire réseau, GERTRUDE mené avec l'ARF en étant une illustration exceptionnelle. Ce réseau attend beaucoup en matière de méthodologie mais aussi pour la mise en œuvre d'opérations nationales et interrégionales avec une responsabilité partagée. La mission coordonne et les régions doivent aussi contribuer à animer et coordonner certaines études. (Citons la nouvelle Aquitaine pour les lycées ou la Bretagne pour l'Inventaire participatif...)

M. Bertrand Masson

Veut rappeler quelques points : le contexte dans lequel ont dû travailler les équipes avec le lourd chantier de la fusion des régions dans une période de transition jusqu'en 2017. Il constate un déséquilibre entre les régions en mutation et celles qui ne bougent pas. Pour le Grand Est, les trois services d'Inventaire ont une histoire différente qui pèse dans l'avancée des travaux de réorganisation et de mutualisation. Le cadre national maintenu pour la norme, la formation sont importants mais le Conseil national doit être mis plus en avant et ne pas se cantonner à un espace de contrôle. La prise en compte dans les politiques publiques nationales d'aménagement du territoire placent au cœur le patrimoine, non pas uniquement avec la perspective de la protection mais comme un véritable outil de développement. Le schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT), dont la rédaction est importante au niveau des régions, doit intégrer l'Inventaire.

Il marque un grand intérêt pour les publications et la valorisation des travaux de l'Inventaire mais pas au détriment des études qui sont structurantes et les plus importantes.

M. Jean-Michel Loyer-Hascoët approuve le rôle de l'État et des SRI pour faire monter et descendre les informations, construire ensemble, établir une coordination et une mutualisation, retenir les expériences.

M. Jean-Baptiste Minnaert

Les publications de l'Inventaire sont un outil de connaissance, ce que l'Inventaire doit être. L'Inventaire dans son approche du patrimoine, c'est aussi l'invention d'objets intellectuels.

M. David Nicolas

Approuve les politiques à construire avec les EPCI dans une volonté de développer le tourisme, recenser, valoriser le patrimoine. L'État pourrait aider à cette prise en compte sur des territoires souvent ruraux et démunis, et investir ce périmètre. La place à prendre dans ce domaine est importante.

M. Éric Cron

Il faut insister sur la grande diversité des Contrats de territoires dans les différentes régions et le fait qu'il est souvent difficile aux CRI de se faire entendre pour y avoir une place. L'urbain et le rural sont à géométrie variable pour l'aménagement du territoire et le volet patrimonial n'est pas toujours évident à mettre en place sans l'appui des élus, et reste avant tout un choix politique.

M. David Nicolas

S'appuyer sur une démarche scientifique fait peur dans le milieu rural. Il faut se déplacer pour convaincre que ce n'est pas élitiste.

M. Raoul L'Herminier

L'Inventaire scientifique reste pour lui une démarche qui s'adresse aux élites, l'Inventaire participatif est important notamment pour les PNR. Il faudrait voir quelle dichotomie existe entre les deux inventaires et travailler le sujet pour mettre en œuvre les différentes politiques culturelles.

M. Éric Cron

Un inventaire participatif n'est pas forcément un inventaire allégé et un inventaire scientifique peut rendre accessible le patrimoine et convaincre les décideurs que la valorisation c'est l'aménagement du territoire.

M^{me} Hélène Giral

Elle souscrit, et c'est vraiment le bon moment avec la mise en place de la loi NOTRe (Loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République) pour confier de nouvelles compétences aux régions. En Occitanie, comme partout, les organigrammes sont en cours d'élaboration et l'on va définir les politiques publiques et innover. Le patrimoine de ces régions peut être un lien fort qui unit. En témoigne l'exemple du canal du midi qui est un trait d'union entre les deux régions et fait sens avec la notion de patrimoine vivant en transversalité avec le tourisme et l'économie. Il faut toujours qu'il y ait transversalité dans chaque domaine d'intervention. Et notre débat la convainc encore du fait que le patrimoine doit être au centre des réflexions.

M^{me} Sabrina Dalibard

Le sujet patrimoine crée du lien. En Val-de-Saône, Région Bourgogne/ Franche-Comté, le sujet est facile mais dans les équipes il y a encore beaucoup de commissions à mettre en place, et il reste à définir ce à quoi elles vont servir et ceci en fonction des attentes très différentes d'un territoire à l'autre. La plupart des services ne font pas que de l'inventaire mais s'occupent aussi de subventions et de l'expertise patrimoniale à apporter.

M. Jean-Michel Loyer-Hascoët

Dans les rapports avec les politiques territoriales, il n'est pas toujours facile d'avoir les bons interlocuteurs, car on se trouve souvent dans le domaine de l'urbanisme plutôt qu'à la culture. Il va falloir évoluer pour faciliter les échanges.

M. Jean-Baptiste Minnaert

L'Inventaire a été fondé par André Chastel comme un projet de l'esprit et beaucoup d'universitaires travaillent avec l'Inventaire que ce soit par des doctorants, ou par l'adossement aux laboratoires universitaires, ce qui est capital.

M. David Nicolas

Des départements sont densément habitués, d'autres moins. À Avranches, le patrimoine entretient un lien étroit avec la ville de Caen notamment pour le projet de « bibliothèque virtuelle du Mont Saint-Michel » mené avec l'Université de Caen dans le cadre de la valorisation du fonds ancien et des manuscrits du Mont Saint-Michel. Mais dans le reste du territoire plus rural les maires ne savent pas que l'Inventaire existe.

M^{me} Sabrina Dalibard

C'est aussi lié à l'organisation des services, certains départements ont leur propre service d'Inventaire.

M. David Nicolas

Il reste encore beaucoup de zones blanches.

M. Philippe Nachbar

En Meurthe et Moselle de remarquables inventaire cantonaux ont été faits.

M. Jean-Michel Loyer-Hascoët

la loi LCAP, (portant sur la liberté de création, l'architecture et le patrimoine) s'attache à la valorisation des territoires. Le patrimoine est un immense atout en termes économiques, touristiques et environnementaux, qu'il convient de promouvoir et de valoriser afin de répondre aux attentes du public et des territoires. Elle instaure un nouveau régime de protection avec les sites patrimoniaux remarquables, la création d'un label, l'inscription du patrimoine mondial dans le droit français avec la définition des zones tampons, l'évolution des règles de préservation du patrimoine, les plans de gestion.... Tout cela doit s'appuyer sur la connaissance : c'est le rôle du porter à connaissance du préfet dans lequel les études de l'Inventaire ont une place très importante à jouer.

Le plan de valorisation du patrimoine a aussi pour objectif de conduire à une réappropriation du patrimoine et de ce qui fait patrimoine pour les citoyens qui ainsi s'approprient mieux ce qui constitue leur territoire. Personne ne dit « j'habite une ZPPAU ! ». Les outils de cette loi vont permettre aux SRI d'enrichir les différents outils de protection et de valorisation du territoire. Dans la refonte des commissions et leur fusions, l'Inventaire est identifié dans plusieurs sections. On a voulu diminuer la fréquence des réunions et équilibrer les collèges (associations, élus, personnes qualifiées), conserver des distinctions entre les membres de droit et les élus dans les manières de les nommer (ARF et ADF) et les personnes qualifiées. On verra par la suite les règlements intérieurs des commissions qui dorénavant sont présidées par des élus membres de droit et des représentants de l'État. Avant dans les CRPS, l'Inventaire était membre de droit. Le nouveau dispositif est différent : un représentant de l'Inventaire est membre en tant que personnalité qualifiée. En tant que tel, Il ne peut avoir de suppléant, mais peut être accompagné d'un spécialiste invité mais qui , lui, alors ne participe pas au vote.

M.Éric Cron

Il fait part de l'inquiétude de ses collègues CRI qui précisément à cet égard sont inquiets et n'ont pas reçu de manière positive ces changements. Un membre de droit pouvait se faire représenter alors qu'une personne qualifiée ne peut le faire.

M. Jean-Michel Loyer-Hascoët

Nous avons conscience de cette inquiétude et des problématiques soulevées mais le souci a été que l'ensemble des compétences puissent être représentées malgré la diminution des membres de droit. Si cela n'est pas précisé dans la délégation permanente, il faudra souligner auprès des services qui organisent la commission l'importance de la représentation de l'Inventaire pour qu'ils veillent à ce qu'il soit invité. Un représentant de l'Inventaire n'est pas forcément le CRI.

4) Présentation des opérations nationales ou interrégionales

Isabelle Duhau rappelle l'importance de pouvoir permettre aux équipes de travailler ensemble sur différents patrimoines : économie d'échelle sur certains patrimoines récurrents, idée d'opérations nationales intégrées, c'était la situation avant la décentralisation. Cette capacité a été en partie perdue avec le départ des équipes d'inventaire en région mais remonte actuellement en puissance. Si certains sujets ont été délaissés comme les peintures murales ou l'orfèvrerie, le patrimoine industriel

est toujours un sujet national ainsi que d'autres sujets renforcés par leur place au sein du centre Chastel (UMR/Ministère de la culture) tels le sujet de la villégiature dont le déploiement doit se poursuivre avec une animation du réseau par des séminaires et des réunions (sur la villégiature des bords de ville et le thermalisme) ou le Corpus Vitrearum, important sur le territoire français, véritable pays du vitrail. Faire évoluer ce groupe de recherche, poursuivre la couverture du territoire, opérer la reprise des dossiers sont une tâche que la mission accompagne.

Le travail sur les hôpitaux a abouti à une publication, mais il reste encore à achever le travail sur les sources.

D'autres sujets nouveaux sont traités comme le patrimoine des voies navigables et de l'eau (coordonné actuellement au sein de la mission par Virginie Serna) et le patrimoine rural pour lequel des réunions et formations régulières sont organisées.

Actuellement d'autres sujets émergent dont le patrimoine des lycées (architecture, collections pédagogiques, et le 1% artistique) qui a déjà fait l'objet de plusieurs réunions. Environ déjà deux tiers des régions ont bien avancé sur le sujet.

La Lorraine a initié des travaux sur les patrimoines culturels du protestantisme et du judaïsme et la Direction générale des patrimoines leur a demandé de coordonner ces travaux. Un principe d'analyse scientifique doit paraître sur le protestantisme en 2017 pour le 500^e anniversaire de la Réforme aux éditions du Patrimoine avec un volet en langue allemande et un volume sur le judaïsme est envisagé pour plus tard. Les services de l'Inventaire de la région Occitanie préparent un numéro thématique spécial de leur revue *Patrimoines du Sud*.

La mission souhaite impulser des publications à l'échelle interrégionale ou nationale et se propose de lancer et de financer une collection thématique dont des propositions sont présentées en annexe. Elle permettrait de valoriser les travaux des services régionaux sur des sujets transversaux et des patrimoines émergents.

Virginie Serna présente le vocabulaire du littoral.

Dans la suite du Grenelle, elle coordonne en partenariat avec le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer le projet d'un Vocabulaire du littoral. Une publication, dans le cadre des Principes d'analyse scientifique est en préparation. Sa parution est envisagée en 2018-2019. Trois composants ont été retenus : l'arrière-pays, la côte et la mer. Cette étude permettra d'établir un corpus reprenant les différents termes spécifiques et de donner un langage commun aux deux ministères. Ces travaux sont également fait en collaboration avec le PUCA (Plan Urbanisme Construction Architecture). La participation du MEEM est scientifique et financière et permet le recrutement régulier de stagiaires et d'une prestataire pour la collecte des termes et leur intégration dans les vocabulaires.

Enfin, les travaux concernant les observatoires astronomiques sont coordonnés à la Mission par Jean Davoigneau.

M^{me} Françoise Mittelette

Rebondit sur la Conférence des présidents d'université (CPU) et la convention signée et présentée comme un axe de travail des différentes universités entre la DRAC, la Région Champagne-Ardenne et l'université. Elle concerne notamment le réseau organisé par l'Université de Reims Champagne-Ardenne « Art + Université + Culture (A+U+C) » qui avait entre autres permis l'organisation du colloque tenu à l'Université de Rennes 1 "L'art pour tous, les 60 ans du 1% artistique" les 9 et 10 novembre 2011. On peut donc compter sur ce réseau via des partenariats, réseau qui intègre les différents établissements d'études qui veulent bien adhérer.

M^{me} Frédérique Boura

Il en est de même à l'Université de Strasbourg qui a pris conscience de l'importance de son patrimoine et s'implique beaucoup dans sa connaissance et sa valorisation, à partir notamment du travail d'inventaire des collections scientifiques.

5) Évocation des dossiers à traiter par le Conseil national en 2017, proposition de calendrier.

La date de la prochaine réunion du Conseil national est arrêtée au 15 mars 2017. Les rapports d'activité des services pour les années 2014 et 2015, qui auront été étudiés d'ici là par la section scientifique, feront alors l'objet d'une présentation.

6) Questions diverses.

M^{me} Véronique Rivron

Souligne la fierté des maires à œuvrer à la sauvegarde et à la valorisation de leur patrimoine. Le fait qu'une commission du patrimoine se déplace permet une vraie mobilisation des élus et beaucoup de collectivités territoriales y sont sensibles.

II SECTION SCIENTIFIQUE

1 Installation de la section scientifique du Conseil national :

La section scientifique est composée de :

- M. Jean-Baptiste Minnaert, professeur des universités, Université Paris-Sorbonne
- M^{me} Sabrina Dalibard, cheffe du service chargé de l'Inventaire général du patrimoine culturel de la Région Bourgogne-Franche Comté
- M^{me} Bénédicte RENAUD, conservatrice du patrimoine au service de L'Inventaire de la Région Auvergne Rhône Alpes
- M. Éric CRON chef du service de l'Inventaire de la Région Nouvelle Aquitaine
- M. Alexandre GADY directeur de l'UMR 8150 « André-Chastel »
-

2 Répartition des Régions entre les membres pour l'analyse des rapports annuels 2014 et 2015

La répartition proposée est la suivante :

- M. Jean-Baptiste Minnaert :
Région Grand Est
Région Nouvelle Aquitaine
- M^{me} Sabrina Dalibard
Région Centre Val de Loire
Région Pays de Loire
Région Occitanie
- M^{me} Bénédicte RENAUD
Région Normandie

Région Hauts de France

Région Bretagne

Territoires d'Outre-mer (Collectivité territoriale de Guyane, Collectivité territoriale de Martinique, Région Guadeloupe, Région Réunion)

- M. Éric CRON

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Région Auvergne Rhône-Alpes

Collectivité territoriale de Corse

- M. Alexandre GADY

Région Île-de-France

Région Bourgogne-Franche-Comté

La section scientifique devra, en 2017 se réunir et proposer un avis sur les rapports 2015. Les dates proposées sont les 26 et 27 janvier.

Lors de la session plénière du CNIGPC qui se réunira en mars 2015, les rapporteurs proposeront la validation de ces avis 2015 ainsi que de ceux préparés en 2015 par leurs prédécesseurs concernant les rapports annuels 2014. En effet, le calendrier électoral de 2015 n'a pas permis la réunion plénière du Conseil national et les avis préparés par la section scientifique n'ont pu être examinés et validés. Ils n'ont donc pas été transmis aux régions.

Les avis sur les rapports 2014 et 2015 seront transmis ensemble aux présidents des régions en avril prochain.

*
* *

Les points inscrits à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 17 h30.

